

MARAIS DE ROUSSENT

Commune de Roussent

Maître d'ouvrage : conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Propriétaire : commune de Roussent

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Partenaires : société de chasse communale

Année : 2007

Contexte

L'Authie est un fleuve côtier d'environ cent kilomètres situé à la limite entre le département du Pas-de-Calais et celui de la Somme. Sa basse vallée constitue le secteur dans lequel se concentre la majeure partie des zones tourbeuses du bassin versant. On peut citer entre autres le marais de Roussent, le marais de Tigny, le marais de Douriez et le site de Nampont-Saint-Martin et Villers-sur-Authie.

Le paysage actuel est typique des fonds de vallée du nord de la France où alternent peupleraies*, mares et marais de chasse et prairies gérées de façon plus ou moins extensive* par pâturage et/ou fauche. Les usages anciens des marais sur ces secteurs se résument succinctement par du défrichement, des travaux d'assèchement, de l'exploitation de tourbe et du pâturage.

La vallée présente un fort intérêt :

- pour la conservation d'espèces et d'habitats. De nombreux corridors écologiques sont utiles à la préservation d'espèces turficoles*, prairiales ou aquatiques (y compris les poissons migrateurs qui remontent l'Authie en partie : Truite de mer (*Salmo trutta*), Saumon atlantique (*salmo salar*), Lamproie (*Lampetra*)...
- pour son rôle épurateur des eaux, notamment dans la circulation transversale de l'eau.

Le marais de Roussent fait partie du complexe alluvial tourbeux alcalin de type atlantique/subatlantique de la vallée de l'Authie.

S'y développe un ensemble d'habitats caractéristiques composé :

- d'habitats aquatiques,
- de végétations aquatiques (couverture de Lemnacées*, herbiers à Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), groupement à Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)),
- de cariçaies*,
- de roselières associées à des tremblants*,
- de stades pionniers et très peu portants de recolonisation de la tourbe par les végétaux,
- des mégaphorbiaies*,
- des prés tourbeux fauchés ou pâturés,
- des secteurs boisés.



R2

SURFACE	MONTANT DE L'OPÉRATION
71 ha	100 000 €

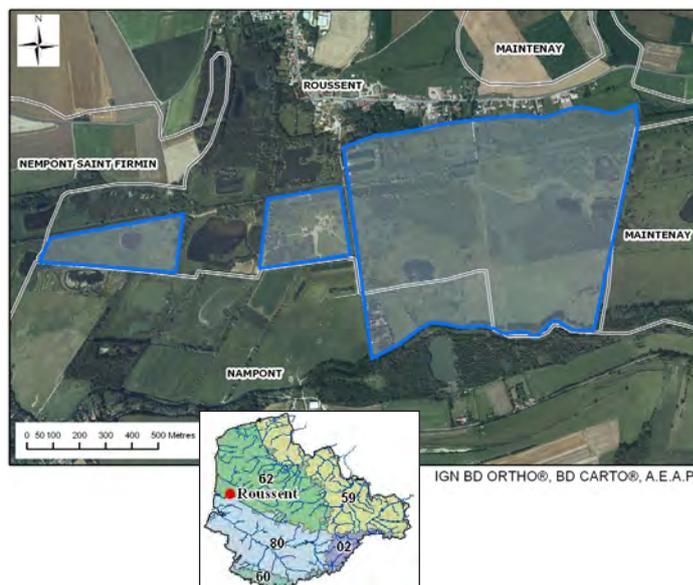
FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	55 000 €
Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	45 000 €

Ces milieux abritent des espèces remarquables, dont un grand nombre sont d'intérêt régional ou national. Trois espèces sont d'intérêt communautaire : une plante, l'Ache rampante (*Apium repens*) et deux mollusques, *Vertigo moulinsiana* et l'*Anisus vorticulus*.

Le marais de Roussent est reconnu de par son intérêt patrimonial :

- il figure depuis les années 1980 dans l'inventaire ZNIEFF* de type 1* et 2* ,
- il est inscrit dans le Schéma régional de protection des milieux et des paysages naturels comme un milieu naturel à protéger à court terme ;
- les prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie ont été désignés comme secteur d'intérêt communautaire et présentés à la Commission européenne en mai 2001 au titre de la directive « Habitat » ;
- 207 espèces végétales ont été recensées, dont 37 d'intérêt patrimonial.

Cependant, le marais est sujet à des menaces très importantes notamment liées à la dynamique naturelle, l'abandon des pratiques extensives de pâturage, la baisse du niveau de la nappe liée à la hausse des volumes d'eau pompés et au réseau de drainage, l'accentuation des phénomènes d'érosion.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Enjeux et objectif

La commune de Roussent, propriétaire de ce marais, a confié la gestion de ce site en 2000 au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour une durée de dix ans renouvelables. Trois objectifs sont visés :

- la restauration et la gestion d'une mosaïque de milieux ouverts favorables aux espèces patrimoniales, en effectuant notamment du déboisement de saulaies*, du débroussaillage et par la création de gouilles*. L'objectif est de restaurer et maintenir des habitats remarquables, garant du développement d'une faune et d'une flore remarquable ;
- l'amélioration de la connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement écologique du site ;
- la sensibilisation des acteurs locaux ainsi que des usagers à la valeur patrimoniale du marais et à sa fragilité pour assurer ensemble sa préservation à long terme.



Saulaie

Actions et travaux

Face à la colonisation de tremblants à Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et Comaret des marais (*Comarum palustre*) par le Saule, des opérations de débroussaillage ont été menées selon deux méthodes :

- la méthode manuelle avec exportation,
 - du déboisement suivi d'essouchage a été mené par plusieurs entreprises d'insertion. Du débroussaillage de saule a été ensuite été mené par ces mêmes structures et l'ONF* ;
 - des layons ont été entretenus par la société de chasse locale qui fauche ou gyrobroye et le Conservatoire finance en partie l'exportation. Le gyrobroyage n'est pas une alternative satisfaisante pour l'exportation : les produits trop fins s'envolent lors du passage de l'engin et le ramassage ne permet d'exporter qu'une petite part de la matière ;
- la méthode chimique par dévitalisation des souches après débroussaillage.

Cette méthode consiste en une coupe des saules suivie d'une application au pinceau sur la souche d'un produit de traitement.

Le choix de ce produit a été motivé suite à des retours d'expérience par d'autres gestionnaires. Badigeonné directement sur la souche, le produit présente une toxicité aquatique relativement limitée et sa rémanence est faible. Cependant, son utilisation doit être bien cadrée. Cette méthode a été abandonnée par la suite car les résultats présentaient peu de différence avec la méthode précédente.

Sur certaines zones, du pâturage a été mis en place afin d'éviter la fermeture et la banalisation du couvert végétal.



Déboisement



Débroussaillage



Après déboisement



Résultats

Environ 1000 m² de gouilles* ont été créés et plus de 13 000 m² de végétations ouvertes (prairies et roselières tourbeuses) ont été restaurés



Roselière tourbeuse



Gouille

Les opérations de déboisement et de débroussaillage ont permis la restauration d'habitats turficoles* patrimoniaux (pré turficole de l'Hydrocotylo-Juncetum, tremblant à Comaret des marais et Trèfle d'eau).

La création de gouilles* à la pelle-marais a permis la réapparition de milieux intéressants, avec le retour du Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) et d'une végétation annuelle à Souchet brun (*Cyperus fuscus*) qui correspondent à trois espèces végétales patrimoniales.

Enfin, les pratiques habituelles de création de layons* et de platières* ont permis d'ouvrir le milieu et d'obtenir des végétations basses favorables au maintien d'espèces patrimoniales.



Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*)

Perspectives

La restauration écologique du marais de Roussent est un chantier à long terme du fait de la complexité technique d'intervention sur ce site et des coûts induits. La réflexion s'engage aussi dans l'intégration de ce site dans le fonctionnement global de la vallée de l'Authie en lien avec la mise en place du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Authie, du réseau Natura 2000* ou encore de la Trame verte et bleue*.

Le renouvellement du plan de gestion du marais de Roussent couvre actuellement la période 2007-2011.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD
ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00
COMMUNE DE ROUSSENT : MAIRIE 03.21.81.20.09
CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS :
ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /
ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31